

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230461

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,
19 avril 2023	
Date d'affichage	
19 avril 2023	

Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. BORDEAU Christian
En exercice : 42	M. CHABILLANT Jean-Luc
Présents : 30	M. CHERON Michel
Votants : 36	M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
	M. FOUCAULT Yves
	M. GAUTHIER Renaud
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
	M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
	M. MORIN Sébastien
	M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
	Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
	Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

VOIE VERTE REGLEMENT D'UTILISATION

Vu les statuts communautaires relatives à la mise en valeur des chemins de randonnées et circuits cyclistes,

Vu la convention de transfert de gestion du 22 décembre 2021 d'une dépendance domaniale (voie verte) entre SNCF Réseau et le Département de la Sarthe (aménageur), le Département du Loir-et-Cher, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé (bénéficiaires),

Vu la délibération n°20230202 du 23 février 2023 portant sur la convention d'entretien de la voie verte,

Monsieur le Président explique qu'un règlement d'utilisation commun de la voie verte pour la portion Bessé-sur-Braye/ La Rontaine (Montabon) a été réalisé entre les Communautés de Communes Loir-Lucé-Bercé, Vallées de la Braye et de l'Anille et Territoires Vendômois.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter le règlement.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le règlement commun d'utilisation de la voie verte, tel qu'annexé.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS